

Arrêté n°356-2025-COU
prorogeant l'arrêté n°305-2025-COU

Portant réglementation du stationnement

PLACE DE LA MARNE

Le Maire de Valence-en-Poitou,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,
VU l'arrêté n°305-2025-COU en date du 08/07/2025,
CONSIDÉRANT que le retard pour cause d'intempérie,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 305-2025-COU du 08/07/2025, portant réglementation de la circulation du 1 au 5 PLACE DE LA MARNE, sont prorogées jusqu'au 08/08/2025.

Article 2

Maire de Valence-en-Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 04 août 2025
Pour le Maire,
Maire délégué de COUHÉ

Grégoire CHASTEL



DIFFUSION :

- Monsieur Clément MAECKEREEL (CHARPEX)
- Maire de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.